

L'an deux mille vingt-quatre, le trois-octobre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente « Verdon » de la commune d'Artignosc sur Verdon à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	27 + 16	43
Total des voix : 94		

Date de convocation :
20/09/2024

Délibération n°  
24\_10\_CS4\_06

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Serge GUICHARD (Allons) ; Jean-Pierre CIOFI (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; René GARCIN (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Jean-Claude LARGENTON (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole)

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Claude CHAILAN (Lambruisse) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon)

3 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Patrick VINCENTELLI et Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (8 voix) : Georges BOTELLA

Etaient représentés :

8 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir : Aurélia CARTON (Blieux) à Christine NEURY ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Jacques AVANIAN ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Paul ROUX ; France LAJOIE-GUIEU (Montagnac-Montpezat) à Nicolas STAMPFLI ; Claude GUERIN (Peyroules) à Liliane MONTALAND ; Patrick ROY (Roumoules) à Elisabeth SACIER ; Annick GAUTIER (St Jurs) à Jean-Pierre HERRIOU ;

7 représentants, porteurs de 1 voix chacun, ont donné pouvoir : Gilles MEGIS (DLVA) à Patrick VINCENTELLI ; Michèle BIZOT-GASTALDI (CCAPV) à Serge CONSTANS ; Bernard de BOISGELIN (CCPV) à Jean FLORIMOND ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Claude CHAILAN ; Yana BREZINA (La Roque-Esclapon) à Annick BATTESTI ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Arlette RUIZ ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Paul CORBIER

1 représentant, porteur de 16 voix, a donné pouvoir : Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Georges BOTELLA

Budget principal du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon  
Renouvellement de la ligne de Trésorerie

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2022 portant approbation d'une ligne de trésorerie

Vu la délibération du comité syndical en date du 23 novembre 2023 portant renouvellement de cette ligne de trésorerie

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie.

Le Président rappelle qu'une convention d'ouverture de ligne de trésorerie a été signée auprès du Crédit Agricole pour un montant de 500 000 € (contrat n° 43685213959) et pour une durée de 12 mois à compter du 5 décembre 2023.

Il propose :

1. de renouveler cette ligne de trésorerie d'une année supplémentaire afin de couvrir l'année 2025
2. pour un montant de 500 000 € (inchangé)
3. de déléguer au Bureau l'approbation du contrat qui sera proposé par le Crédit Agricole au taux en vigueur à la date d'échéance du contrat en cours

... / ...

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- Décident de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant plafond de 500 000 € auprès du Crédit Agricole,
- Délèguent au Bureau qui doit se réunir le 05/12/2024 l'approbation du contrat et du taux proposé par le Crédit agricole à la date d'échéance du contrat en cours,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

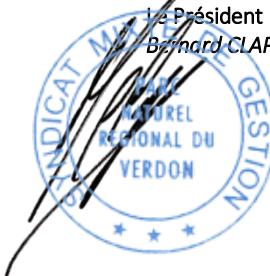
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Mr Bernard CLAP



*Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication ou notification du*

DEL24\_10\_CS4\_06